

# Sommaire

---

## Fonctionnaires

**Issa Coulibaly, ministre: "Ce que nous prévoyons pour améliorer les conditions de travail"**

L'Arc-en-ciel - jeudi 31 octobre 2019

**"Nous (...) devons chercher à comprendre et changer les choses"**

L'Intelligent d'Abidjan - jeudi 31 octobre 2019

**Le Sneppci cogne fort: «100.000 fcfa comme salaire, c'est aberrant ! C'est une bombe à retardement»**

L'Inter - jeudi 31 octobre 2019

## Politique

**Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 30 octobre 2019**

Fraternité Matin - jeudi 31 octobre 2019

**Le Pdcj passe à l'offensive**

Le Sursaut - jeudi 31 octobre 2019

**"Provocation de trop, l'heure est grave, vers un désordre"**

L'Intelligent d'Abidjan - jeudi 31 octobre 2019

Grèves, fraudes, devoirs et obligations, avancement...

# Issa Coulibaly, ministre: "Ce que nous prévoyons pour améliorer les conditions de travail"



A la conférence de presse "l'invité des rédactions" de Fraternité Matin, le 20 septembre 2019 à Abidjan, le ministre de la Fonction publique, Issa Coulibaly, a annoncé que l'Etat de Côte d'Ivoire a décaissé plus de 1 500 milliards FCFA depuis 2013, en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires. Il s'agit, entre autres, du paiement de la totalité des revalorisations salariales entre 2006 et 2009, du déblocage des avancements indiciaires au profit de l'ensemble des fonctionnaires en 2014 et 2015. On retient aussi la reprise des avancements des fonctionnaires, tous les deux ans, le paiement du stock des arriérés de salaires évalués à 249,6 milliards de FCFA et l'intégration à la Fonction publique de 1 800 agents journaliers. Nous vous proposons l'intégralité de sa déclaration liminaire dont nous avons reçu copie.

**Thème : "Les droits et obligations du fonctionnaire : Enjeux et perspectives pour la redynamisation de l'Administration Publique Ivoirienne "**

## Exposé liminaire

Mesdames et Messieurs, Avant d'aborder le thème de cette présentation qui porte sur : " Les droits et obligations du fonctionnaire : Enjeux et perspectives pour la redynamisation de l'Administration Publique Ivoirienne ", je voudrais rappeler de façon succincte les attributions du Ministère de la Fonction Publique et ce qu'il faut entendre par Fonction Publique. En effet, la Fonction Publique désigne l'ensemble des organes, des procédures, des

emplois de service public dont les animateurs en Côte d'Ivoire sont régis par la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique. Ainsi, le Ministère de la Fonction Publique a pour mission de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de la politique du Gouvernement, en termes de recrutement, de gestion et de contrôle des effectifs, de formation et de moralisation de l'Administration Publique. Le thème de notre rencontre servira de base pour exposer sur les grands chantiers mis en œuvre par mon département ministériel et leur impact sur l'efficacité de l'Administration et le bien-être des fonctionnaires et agents de l'Etat. Mesdames et Messieurs, La redynamisation et la modernisation de l'Administration Publique constituent un axe prioritaire du plan de reconstruction post-crise de notre pays. Le Gouvernement entend, de ce fait, faire de l'Administration Publique, un des piliers de l'émergence de notre pays à l'horizon 2020. Instruit de cette vision du Président de la République, mise en œuvre par le Gouvernement conduit par le Premier Ministre, qui est de bâtir une Administration Publique moderne et efficace qui intègre, à l'instar du secteur privé, la performance et la culture du résultat, nous avons engagé des réformes visant à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces, inclusives et transparentes. Cet ensemble de mesures a permis à l'Administration d'accroître ses performances, en restant attachée à la moralisation de la Fonction Publique. Ainsi :

## Au plan structurel

Nous avons procédé à la déconcentration des services par la création de 33 Directions Régionales sur toute l'étendue du territoire national, par la construction de nouveaux bâtiments et la réhabilitation de ceux existant, ainsi que leur équipement (en matériels roulants, équipements de bureau et en matériels informatiques) pour un investissement global de trois (3) Milliards de francs CFA. Cette action qui devrait prendre fin en 2022 a déjà permis de rapprocher l'Administration Publique des usagers et d'améliorer les conditions de travail des Fonctionnaires et Agents de l'Etat.

## Au plan organisationnel

En vue de passer de la gestion manuelle à la gestion numérique, nous avons mis en place une Direction des Systèmes d'Information pour assurer la digitalisation des procédures de gestion des Ressources Humaines de



l'Administration Publique. La réalisation de ce projet de digitalisation se décline en trois (3) composantes :

- la gestion informatisée de la carrière des fonctionnaires, à partir d'une application dénommée SIGFAE ou Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat ;

- la numérisation des dossiers administratifs des fonctionnaires ; Relativement à la première composante qui porte sur la gestion informatisée de la carrière des fonctionnaires, le SIGFAE a permis d'assainir les fichiers de la Fonction Publique. Grâce à cette application près de 1.200 fonctionnaires fictifs et des personnes ayant irrégulièrement et frauduleusement accédé à la Fonction Publique ont été identifiés et expurgés des fichiers. Il s'agit de personnes qui se sont présentées comme fonctionnaires mais qui en réalité ne disposent d'aucun acte légal justifiant cette qualité. Suite à des actions judiciaires que ces personnes ont entreprises en vue de leur intégration, nous les avons invités, le 09 janvier 2019, à se présenter à l'antenne de la Fonction Publique, sise à Adjamé, munies des pièces justificatives de leur prétention. A cette occasion, 1181 dossiers ont été réceptionnés. L'examen de ces dossiers a révélé, de façon notoire, que ces personnes ont obtenu les actes produits par des manœuvres frauduleuses et de grossiers montages dans le seul but de tromper la vigilance de l'Administration. En conséquence, lesdits actes ont été rapportés. Les 38 agents du Ministère de la Fonction Publique, complices de cette forfaiture, ont fait l'objet de sanctions disciplinaires et pénales. 36 d'entre eux ont écopé d'une exclusion temporaire (suspension de solde de 3 mois) et 2 sont révoqués. Grâce à cette application qui a nécessité un investissement d'un montant de 3.834.116.371 francs CFA, l'Administration dispose d'un fichier sécurisé de ses ressources humaines. L'évaluation des performances du système, réalisée en 2016, révèle que l'Etat a fait une économie de 40 milliards de francs CFA. Au 31 août 2019,

nous dénombrons 220.774 fonctionnaires dont 146.245 hommes soit 66, 24% et 74.529 femmes soit 33,76%. De plus, les actes sont traités avec célérité au bénéfice des fonctionnaires. Nous sommes passés, ainsi, de 6 à 2 mois de délai moyen pour le traitement des dossiers. De 2014 à ce jour, nous avons traité 492.390 actes; soit 164.130 documents par an. Ce qui nous donne une moyenne de 13.678 actes par mois, soit 456 projets d'actes produits par jour. La deuxième composante de la digitalisation qui est la numérisation des dossiers administratifs des fonctionnaires a permis de constituer la mémoire des ressources humaines civiles de l'Administration Publique. Grâce à ce projet, 378.000 dossiers sur 428.000 ont été numérisés soit un taux de réalisation de 88,3%, permettant ainsi au fonctionnaire de disposer, en tout temps et en tout lieu, de son dossier administratif. La troisième composante de la digitalisation est l'informatisation du processus d'organisation des concours. Grâce au numérique, tout le processus des concours (des inscriptions à la proclamation des résultats) a pu être crédibilisé. Cela a permis de réduire considérablement l'intervention humaine et de juguler ainsi les éventuelles velléités de fraude. A ce sujet, je voudrais indiquer que tous ceux qui seront pris en flagrant délit de fraude dans les concours de la Fonction Publique seront sanctionnés. C'est l'occasion d'insister auprès des candidats pour les compositions qui vont démarrer dans quelques semaines que, le meilleur réseau pour être admis, reste le travail et une bonne préparation. J'invite les parents et les candidats à se détourner de tous les vendeurs d'illusion qui ne font que s'enrichir à leur détriment. Il faut noter, en sus, que nous avons mis en place une Direction de la Qualité afin de simplifier et de certifier les procédures administratives. Tous ces mécanismes permettent d'améliorer et de faire le suivi d'une bonne gestion administrative pour le bonheur des usagers de la Fonction Publique. Mesdames et Messieurs, Au plan professionnel, le Gouvernement a permis le recrutement, par voie de concours, de 82.697 nouveaux fonctionnaires, depuis l'accession au pouvoir du Président de la République, S.E.M Alassane OUARTARA en 2011. Il a permis également, par glissements catégoriels, l'accès des fonctionnaires à des grades supérieurs. Ainsi, 49.058 fonctionnaires ont été promus. Au total, à ce jour, ce sont 131.755 personnes qui ont bénéficié de la politique de recrutement et de promotion initiée par le Gouvernement. Des programmes de formation et de renforcement de capacités financés par le Gouvernement à hauteur de 3.700.000.000 Francs CFA sont exécutés au profit des fonctionnaires. Le Gouvernement a même autorisé, pour la période 2017-2019, le déploiement d'un vaste programme de formation en management des administrations publiques pour les cadres de l'administration publique ivoirienne. Globalement, 34.779 fonctionnaires ont bénéficié d'une formation et d'un renforcement de capacités par les structures de formation nationales (l'ENA, le CED-CI, ...) et internationales (HEC-Paris...). Ces programmes ont permis aux fonctionnaires bénéficiaires de développer leurs compétences, de bonifier leurs performances et, conséquemment, de contribuer à améliorer la qualité du service public. Mesdames et Messieurs, Au plan de la réglementation, des dispositions ont été prises ou sont en cours de l'être, pour améliorer qualitativement l'environnement de travail des fonctionnaires. Il s'agit entre autres: - du renforcement des pouvoirs disciplinaires des Ministres Techniques chargés des corps paramilitaires (Eaux et Forêts, Douanes, Services Pénitentiaires, Affaires Maritimes et Portuaires). Cf. ordonnance n° 2018-517 du 30 mai 2018 ; - de la mise en place d'un nouveau mécanisme exceptionnel (Cf.



ordonnance n°2017-821 du 14 décembre 2017) pour le recrutement, par voie contractuelle, des médecins militaires à la retraite. Cela permet d'accroître les capacités d'intervention des personnels soignants dans nos hôpitaux ; - du projet de révision de la loi portant statut général de la Fonction Publique pour l'actualiser. Cet instrument juridique de gestion des personnels civils de l'Etat prend ainsi en compte le droit à la formation continue, le droit à la santé et à la sécurité au travail, entre autres. Le nouveau texte fera bientôt l'objet d'un examen en vue de son adoption par le Parlement.

Mesdames et Messieurs, Au plan social, le Gouvernement, conscient de l'importance des ressources humaines, a consenti, de sa propre initiative et sans aucune pression, d'importants efforts financiers visant à améliorer leur condition de vie. Il s'agit : • du paiement effectif de la totalité des revalorisations salariales actées de 2006 à 2009; soit un effort de paiement de plus de 81 milliards de francs CFA supplémentaires par an; • du déblocage des avancements indiciaires au profit de l'ensemble des fonctionnaires en 2014 et 2015 ; soit un effort financier exceptionnel annuel de 126,5 milliards de francs CFA ; • de la revalorisation significative des grilles salariales pour les membres du corps diplomatique, en janvier 2013 et pour ceux du corps préfectoral, en octobre 2018; • de la revalorisation de 150 ou 100 points d'indice au profit des fonctionnaires de certains emplois techniques et scientifiques, pour un montant annuel de 3,4 milliards de francs CFA ; • de la reprise des avancements automatiques de chaque fonctionnaire, tous les deux (02) ans, pour un coût annuel moyen de 12,4 milliards de francs CFA ; • de la promotion, depuis 2014, des fonctionnaires des grades A4, A5 et A6 aux grades supérieurs, pour un coût annuel moyen de 6,9 milliards de francs CFA ; • de l'intégration à la Fonction Publique des personnes en situation de handicap ; A ces points, s'ajoutent les engagements pris par le Gouvernement à l'issue de la signature des protocoles d'accords, le 17 août 2017. A savoir : - le paiement du stock des arriérés de salaire pour un coût de 249 milliards francs CFA; (72.639.852.551 francs CFA ont été déjà décaissés par l'Etat de 2018 à fin août 2019, au bénéfice de 193.120 agents). - la revalorisation indiciaire pour les emplois ne

bénéficiant pas d'une grille particulière, de 150 points pour les catégories A et B et de 100 points d'indices pour les catégories C et D pour un montant de 21 milliards de F CFA ; - l'institution d'un régime indemnitaire particulier au profit des personnels pénitentiaires ; - la revalorisation de l'indemnité contributive au logement des personnels paramilitaires ; - l'octroi aux pompiers civils d'une indemnité contributive au logement; - le précompte des cotisations syndicales à la source au profit des syndicats; - l'intégration à la Fonction Publique de 1.800 agents journaliers pour un montant de deux milliards de F CFA. Tous ces points ont été satisfaits par le Gouvernement. Au total, de 2013 à ce jour, c'est environ 1.500 milliards de francs CFA qui ont été consentis par le Gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires. Mesdames et Messieurs, Au regard de ce qui précède, le Gouvernement s'est employé à respecter les droits des fonctionnaires, à travers la valorisation salariale, le renforcement des libertés syndicales, du droit de grève, du droit à la sécurité, aux congés et absences temporaires, etc. Cependant, à ces droits sont inévitablement associées des obligations, notamment : • de respect des horaires de travail ; • de présence au poste ; • de respect de la hiérarchie ; • de rigueur et de professionnalisme ; • de probité ; • de respect de la réglementation en matière de grève ; • de réserve ; • de discrétion ; • de discipline. On observe à ce jour, que de façon récurrente, ces obligations sont transgressées. Cela a conduit à la traduction de 2.768 agents devant le Conseil de Discipline. Après audition, 801 fonctionnaires sont sous le coup de sanctions disciplinaires allant de l'exclusion temporaire à la révocation. Pour corriger cette situation, nous avons initié d'importantes actions visant à promouvoir les valeurs éthiques et déontologiques. A titre d'exemple, l'organisation d'une campagne de moralisation de l'Administration Publique à travers des sessions de formation organisées au profit des membres du corps préfectoral de la Région des Grands Ponts et du Département d'Abidjan, des Directeurs des Ressources Humaines de l'Administration Publique et des Directeurs Régionaux du Ministère de la Fonction Publique. Ils ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les droits et obligations du fonctionnaire et sur la promotion des règles et valeurs de la Fonction Publique. Mesdames et Messieurs, A côté de la répression et de la sanction, l'Administration sait reconnaître le mérite et le travail bien fait. C'est pourquoi l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique a vu ses dispositions législatives et réglementaires renforcées en vue de récompenser tous les fonctionnaires et agents de l'Etat qui se distinguent par leur exemplarité et leur abnégation au travail. Il a été également institué, depuis 2013, des prix nationaux d'excellence du meilleur fonctionnaire et de la meilleure Administration pour encourager les bonnes pratiques dans l'Administration Publique. Ainsi, de 2012 à 2017, 2.190 agents ont été décorés dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique. D'autres mesures visant à renforcer la célébration du mérite sont en cours d'étude. Mesdames et Messieurs, De même, en vue de renforcer la performance de l'Administration, d'autres réformes sont en cours. Il s'agit notamment : • du pointage biométrique pour améliorer le contrôle des effectifs et de présence dans les Services. • de l'élaboration du Référentiel des Emplois et des Compétences (REC). • de l'adoption du projet de loi portant statut général de la Fonction Publique. • de la finalisation de la réforme de l'ENA avec la révision des curricula de formation. • de la pérennisation du SIGFAE. • de la poursuite du processus de digitalisation et de dématérialisation des procédures administratives. • de la



systematisation de la démarche qualité au sein de l'Administration. Mesdames et Messieurs, L'Administration Publique doit constamment s'inventer, se réorienter et donner des gages d'assurance. Cela passe par des réformes courageuses. Au terme de notre rencontre de ce jour, il convient d'indiquer que l'Administration Publique ivoirienne efficace et performante se met en place progressivement grâce aux résultats des réformes engagées. Toutefois, cet objectif ne peut être réalisé sans un capital humain de qualité, motivé et professionnel. Je suis conscient que pour relever tant de défis et réussir nos missions, il y a une condition indispensable : amener les agents à donner le meilleur d'eux-mêmes à travers la promotion du travail et l'offre d'un service public de qualité. La marche de notre pays vers l'émergence est un processus participatif qui engage toutes les forces vives de la Nation, et plus encore, les fonctionnaires et agents de l'Etat qui en sont des acteurs de premier plan. J'invite les fonctionnaires et agents de l'Etat à travailler à l'avènement de cette Fonction Publique qui prene sa part dans la construction de la Côte d'Ivoire émergente que le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, appelle de tous ses vœux. Je vous remercie !



Pr Johnson Zamina Kouassi (SG de la CNEC)

## “Nous (...) devons chercher à comprendre et changer les choses”



Pr Johnson Kouassi, SG CNEC (Photo DR)

Approché, le Secrétaire général de la Coordination nationale des enseignants du supérieur et des chercheurs de Côte d'Ivoire (Cnec) Johnson Zamina Kouassi, a estimé que le classement qui n'est pas honorifique pour la Côte d'Ivoire est la résultante du manque de volonté politique des autorités universitaires ivoiriennes à engager un dialogue franc pour la résolution des problèmes académiques. « C'est malheureux parce que ne pas compter parmi les meilleures universités, et les centres de recherche d'Afrique, c'est marrant. Nous en tant qu'Ivoiriens, nous devrions positiver cela, c'est-à-dire, nous remettre au travail et chercher à comprendre et changer les choses. C'est ce devoir là que nous nous sommes donné en tant que syndicaliste en critiquant pour que les gens aillent dans le bon sens. Je ne crois pas que ceux qui sont classés, c'est-à-dire, l'Afrique du Sud qui a plus de 8 universités dans le peloton de tête, qu'il n'y a pas de syndicalisme. Le syndicalisme est même plus dur là-bas. Chez nous ici, quand on dit il n'y a pas de wifi, on devient l'ennemi du gouvernement qui est en place. C'est cet aspect que nous, syndicalistes, ne comprenons pas » a regretté le premier responsable de la Cnec. « Et tant que les gens marcheront de cette façon, nous serons toujours en arrière. Nous rentrons bientôt en 2020, et il n'y a toujours pas de wifi à l'université. C'est la seule université africaine

que je connais où il n'y a pas de wifi. Et cela n'émeut personne. Allez à Ouagadougou au Burkina-Faso tout près de nous, c'est «versé» un peu partout. Le wifi est l'un des outils modernes de travail de nos jours. On ne peut pas exiger aux gens de mettre leur cours sur le net et ne pas leur donner le net. L'université est plus belle aujourd'hui la couleur, la verdure parce que les pelouses sont bien tondues, mais dans les laboratoires, dans les amphithéâtres, c'est n'importe quoi », a-t-il poursuivi. À en croire le syndicaliste, entre autres raisons en défaveur de la Côte d'Ivoire lors de ce classement, il y'a l'introduction du "business" dans les heures de cours : « En plus de la gestion de nos hommes, ceux qu'on appelle les présidents, les directeurs ne tiennent pas compte des règles de fonctionnement des universités et centres de recherche. Il en va de soi que nous échouons de plus en plus. C'est l'une des raisons. Mais ce n'est pas une fatalité, on peut se relever pourvu que les gens acceptent de comprendre nos revendications. Quand j'étais à l'université en tant qu'étudiant, les cours étaient 45h par matière, jusqu'à 30 heures en fonction de l'évolution du temps. Aujourd'hui, c'est une histoire de 3 heures, voire 10 heures de cours par matière parce que le président de l'université cherche à économiser. Une université n'a pas pour principe d'économiser ».

ERNEST FAMIN

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS CONTRACTUELS, CMU... / Arrimage à la Cmu:  
«Laissez notre Mugef-Ci en paix ! »

## Le Sneppci cogne fort: «100.000 fcfa comme salaire, c'est aberrant ! C'est une bombe à retardement»



Le Secrétaire général du Sneppci, Andjou Andjou (au milieu) a voté dans les plumes du gouvernement, hier (Ph. DR)

C'est un Andjou Andjou, secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire (Sneppci) particulièrement en verve et très critique qu'il a été donné de voir hier mercredi 30 octobre 2019, à Abidjan-Marcory, à l'occasion de la rentrée syndicale de son organisation. Sur les 7 points inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre, le leader syndical s'est attardé essentiellement sur deux, à savoir le recrutement et la formation de 5300 enseignants contractuels et l'arrimage de la Couverture maladie universelle (Cmu) à la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (Mugef-Ci). Pour le secrétaire général du plus vieux syndicat de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire. il y a une incongruité entre le thème de l'année scolaire 2019-2020 ; «Enseignant compétent, performant et engagé, assurance d'une école de qualité» et le recrutement de 5300 enseignants contractuels qui ont été formés en seulement deux mois. «Sont-ils compétents, performants ? Leur recrutement est-il gage d'une école de qualité ?», a questionné Andjou Andjou qui a aussitôt répondu «non». A ses yeux, une formation d'à peine deux mois ne peut pas permettre d'atteindre les objectifs fixés par le ministère de l'Éducation nationale. «NOUS sommes contre ce temps de formation. Ce n'est pas bon. Par ailleurs, 700. 000 fcfa par mots comme salaire, ce n'est pas normal. Qu'est ce qu'on peut faire avec 100.000 fcfa a Abidjan ? C'est aberrant ! Nous sommes pour qu'on recrute des enseignants mais leur donner 700. 000 fcfa, c'est une bombe à retardement»,

a-t-il dénoncé. Pour lui, à travail égal, salaire égal. L'autre point sur lequel Andjou Andjou a insisté, c'est l'arrimage de la Cmu à la Mugef-Ci qui connaît quelques dysfonctionnements. D'ailleurs, depuis quelques jours, la grogne monte au sein des fonctionnaires et agents de l'État qui n'arrivent pas, pour certains, à bénéficier des prestations de la Cmu. Beaucoup réclament le "divorce" entre la Mugef-Ci et la Cmu. «On nous dit qu'il y a seulement 20 % d'Ivoiriens qui ont une couverture maladie. Il y a donc 80 % qui n'en ont pas. Mais commencez la Cmu par ces 80 '36 d'Ivoiriens. Ce n'est pas compliqué. Nous les 20 '36, nous pouvons nous débrouiller pour nous soigner et soigner nos enfants, nos familles. Mais ce n'est pas le cas pour les chauffeurs de Gbaka, les artisans, les indigents...qui représentent les 80 %. C'est par eux qu'il faut commencer: Pourquoi, diantre, on exige que les fonctionnaires soient absolument enrôlés à la Cmu», s'est emporté le secrétaire général du Sneppci. Il a expliqué aux secrétaires généraux de section présents à cette rentrée syndicale que c'est 900 millions de fcfa par mois qui sont injectés dans la Cmu, pour la prise en charge des fonctionnaires et agents de l'État. Malheureusement, ils sont confrontés à des difficultés pour bénéficier des prestations. «Laissez notre Mugef-Ci en paix. C'est une affaire de fonctionnaires», a fini par lâcher Andjou Andjou, à la grande satisfaction de l'assistance.

FRANCK SOUHONE



# Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 30 octobre 2019

## Conseil des ministres **Le gouvernement renforce son programme social**

- De nouvelles instructions aux ministres
- Eau potable : Un vaste projet lancé à Guéyo et à Abidjan
- Santé : 36 mois pour rénover le Chu de Yopougon, qui ferme demain
- Forêt : La réserve naturelle de Mabi-Yaya, région de La Mé, créée



Le mercredi 30 octobre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

### A/-Mesures Générales

#### Projets de décrets

#### B/-Mesures Individuelles

#### C/-Communications

#### D/-Divers A/- MESURES GENERALES

### PROJETS DE DECRETS

**Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Hydraulique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt n°127/AP/LA/BIDC/EBID/08/2019 d'un montant de trente-huit millions (38 000 000) USD, soit environ vingt milliards sept cent quatre-vingt-un millions (20 781 000 000) de francs CFA, conclu le 1er août 2019 entre la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement des projets de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la localité de Guéyo et des villages environnants et de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan.

Ce projet permettra d'améliorer les conditions de vie des populations de la ville de Guéyo, des localités de Sérihio, de Wanewa, de Brétiho, de Beléko et des villages environnants, en assurant de façon durable l'approvisionnement de ces localités en eau potable en quantité. Le projet comprend, notamment, la construction d'une station d'exhaure mobile d'une capacité de 700 m<sup>3</sup>/h, la réalisation d'une station de traitement d'eau brute d'une capacité de 700 m<sup>3</sup>/h et la réhabilitation du château d'eau de Guéyo de 50 m<sup>3</sup>.

**Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

un décret portant ratification de l'Accord de prêt n° 2100150040895 d'un montant de cinq millions (5 000 000) Unités de Compte, soit trois milliards neuf cent six millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (3 906 495 494) Francs CFA, conclu le 7 mai 2019, entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC).

un décret portant ratification de l'Accord de prêt n° 5565130000651 d'un montant de six millions trois cent soixante mille (6 360 000) USD, soit environ trois milliards quatre cent cinquante-quatre millions cent quarante-quatre mille neuf cent huit (3 454 144 908) Francs CFA, conclu le 7 mai 2019, entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC).

Ces différents financements en soutien au programme PIDACC permettront de renforcer, face aux changements climatiques, les capacités de résilience des populations et des systèmes de production du bassin du fleuve Niger. Ils permettront plus spécifiquement de préserver les écosystèmes du bassin du fleuve Niger notamment, à travers la réduction du processus d'ensablement dudit fleuve.



(PHOTO: L'OPINION D'ANGONOU)

Après des missions au Japon et en Russie, le Chef de l'Etat Alassane Ouattara a présidé, hier, un Conseil des ministres qui avait à son ordre du jour des sujets liés au social.

### **Au titre du Ministère des Eaux et Forêts en liaison avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;**

Le Conseil a adopté un décret portant modalités de classement de certaines forêts classées en parcs nationaux ou réserves.

Ce décret, pris en application du Code forestier, vise à renforcer la protection de certaines forêts classées en les affranchissant de tout droit d'usage et de toute occupation humaine incompatible avec leur objet, en vue de préserver et de développer durablement la biodiversité de ces espaces ainsi que les écosystèmes qu'ils abritent.

### **Au titre du Ministère des Eaux et Forêts ;**

Le Conseil a adopté un décret portant redéfinition des limites des forêts classées de Mabi et de Yaya.

### **Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural ;**

Le Conseil a adopté un décret portant création de la réserve naturelle de Mabi-Yaya.

Ces deux (02) décrets concourent à créer, en application du code forestier, une réserve naturelle de 61 000 hectares dénommée « Réserve Naturelle de Mabi-Yaya », au sein des forêts classées de Mabi et de Yaya, relativement bien conservées, situées dans la Région de la Mé, dans les Départements d'Adzopé, de Yakassé-Attobrou et d'Alépé.

### **B/- MESURES INDIVIDUELLES Au titre du Ministère des Affaires Etrangères ;**

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets :

un décret portant nomination de Monsieur OUATTARA Samuel en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République d'Italie avec résidence à Rome ;

un décret portant nomination de Monsieur MORIKO Tiémoko en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République du Ghana, avec résidence à Accra ;

un décret portant nomination du Général de Division

KOUAKOU Kouadio Nicolas en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République Gabonaise, avec résidence à Libreville ;

un décret portant nomination du Général de Corps d'Armée TOURE Sékou en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République Islamique de Mauritanie, avec résidence à Dakar.

### **Au titre du Ministère des Affaires Etrangères ;**

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de :

Monsieur Jan FÜRY en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Tchèque près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Accra, au Ghana ;

Monsieur Eddie Sidikie MASSALLY en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Sierra Leone près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Monrovia, au Libéria.

### **C/- COMMUNICATIONS Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) au 30 septembre 2019.

Le PSGouv a été adopté pour un coût initial de 727,5 milliards de Francs CFA, pour la période 2019-2020. Conformément à la décision du Président de la République d'augmenter le volume d'activités, afin de toucher davantage de populations, le champ du PSGouv a été étendu à de nouveaux projets dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Ainsi, le budget global révisé du PSGouv s'établit à 1 003,4 milliards de Francs CFA.

Au 30 septembre 2019, les financements mobilisés et disponibles pour l'année budgétaire 2019 se chiffrent à 368,3 milliards de Francs CFA, sur la base de l'évaluation initiale des coûts et de la révision de certaines programmations en 2019. Le montant total engagé dans les différents projets s'élève à 191,5 milliards de Francs CFA, soit un taux d'engagement global de 52%.

Aussi, l'ensemble des activités prévues en 2019 connaît une évolution importante sur le terrain et les effets induits sont nettement perceptibles. Pour maintenir cette dynamique, le Conseil a instruit les Ministres à l'effet de :

suivre la situation d'exécution financière en s'assurant que tous les acteurs jouent leurs rôles jusqu'au paiement effectif des opérateurs économiques engagés dans le PSGouv ;

suivre la qualité des ouvrages et du service rendu à la population pour éviter que des malfaçons ou des manquements n'entachent le ressenti des populations ;

amorcer la passation des marchés de 2020, dès ce dernier trimestre 2019, pour raccourcir les délais de livraison et obtenir des résultats importants dès le premier semestre 2020. **Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la



Le gouvernement Amadou Gon Coulibaly renforce le PsGov.

présentation des résultats du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) session 2019.

La session 2019 du BTS s'est déroulée, sur l'ensemble du territoire national sur la période, du 15 juillet au 03 août 2019, dans un climat apaisé et sans incident susceptible d'entacher la crédibilité des évaluations. Cette session a enregistré 32 535 candidats déclarés admissibles sur 55 436 candidats ayant effectivement pris part à l'examen, soit un taux d'admissibilité de 58,70%, en progression de 1,70% par rapport aux résultats de 2018. Les filières industrielles du BTS enregistrent le meilleur taux de réussite avec 60,55%, soit 10 020 candidats admissibles sur 16 549 candidats présents, contre 57,90% pour les filières tertiaires, soit 22 515 candidats admissibles sur 38 887 candidats présents.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;Le Conseil a adopté une communication relative à la fermeture du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Yopougon.

Dans le cadre du programme gouvernemental de réhabilitation des hôpitaux publics, le CHU de Yopougon qui ne répond plus aux exigences de ses missions, sera totalement fermé au public à partir du 1er novembre 2019. Les travaux de réhabilitation complète de cet édifice sanitaire débiteront en janvier 2020 pour une durée de 36 mois. Aussi, en vue de garantir aux patients une continuité du service et un continuum de soins sur toute la durée des travaux, le Conseil a adopté un ensemble de mesures d'atténuation des perturbations et des désagréments consécutifs aux fermetures des différents services du CHU. Ces mesures comprennent notamment :

la création et le maintien, sur toute la période des travaux de réhabilitation du Centre Hospitalier Universitaire de Yopougon, d'un comité de suivi et de pilotage de la continuité de service ;

la mise en œuvre d'un plan de communication pour l'information continue des populations ;

la mise en place d'un dispositif de régulation de l'offre de soins et de développement d'un sous-système spécifique d'information sanitaire sur la période ;

le renforcement des moyens de transfert des patients entre les structures sanitaires par la mise en place d'un dispositif de transport hospitalier constitué de trois (03) ambulances pour assurer les évacuations d'urgences. Ce dispositif sera précédé d'une flèche pour assurer la fluidité des évacuations ;

la réorganisation des enseignements et des stages des étudiants au sein des établissements sanitaires

d'accueil.**Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative aux flux physiques et financiers du secteur énergie au 30 juin 2019.

Au premier semestre 2019, les productions de pétrole brut et de gaz naturel s'établissent respectivement à 6 935 515 barils et à 37 584 701 MMBTU correspondant à un débit journalier de 38 318 barils de pétrole brut et de 207 650 MMBTU de gaz naturel. Elles enregistrent respectivement une hausse de 24,17% et une baisse 4,60% par rapport aux résultats obtenus en 2018 du fait des effets conjugués de la contribution des nouveaux puits de la phase 4 de développement du bloc CI-40 et de la baisse de production observée sur les blocs CI-11, CI-26 et CI-27. La valorisation de la part-Etat de pétrole brut et de gaz naturel après SWAP est de 89,785 millions \$US, soit 52,106 milliards de Francs CFA, respectivement en baisse de 9,72% par rapport aux performances de 2018 et de 0,29% par rapport aux prévisions de revenus. Ces contre-performances découlent des effets conjugués de la modification des conditions de partage, de la baisse des prix de valorisation du pétrole brut et du gaz naturel et de la baisse de la production de pétrole brut et de gaz naturel observée sur les blocs CI-11, CI-26 et CI-27, malgré l'augmentation de la production sur le bloc CI-40.

A fin juin 2019, la production totale de produits pétroliers est de 1 901 129 TM, soit une hausse de 17,29% comparée à fin juin 2018. Les ventes totales réalisées par la SIR sont en croissance respectivement de 12,04% en volume et de 11,04% en valeur par rapport à la même période 2018. Les droits émis sur les produits pétroliers sont de 185,875 milliards de Francs CFA contre de 161,887 milliards de Francs CFA à la même période en 2018, soit une hausse de 14,82% due à la répercussion des hausses des prix à la pompe suivant le cours du baril de pétrole brut.

Relativement à l'électricité, la production totale enregistre une hausse de 5,35% par rapport à son niveau de fin juin 2018, soit une production de 5 454,39 GWh, à fin juin 2019, dont 70,56 % issue du thermique et 29,44% de l'hydraulique. La production d'électricité de source thermique a nécessité l'achat de combustibles évalués à 101,395 milliards de Francs CFA dont 99,982 milliards de Francs CFA de gaz naturel.

A fin juin 2019, il ressort pour le secteur de l'électricité, un solde d'exploitation excédentaire de 12,4 milliards de FCFA et négatif de 12,778 milliards de Francs CFA en tenant compte des charges financières et des dotations aux amortissements. Le solde de trésorerie au 30 juin 2019 est de 6,157 milliards Francs CFA contre une trésorerie de 3,604 milliards Francs CFA en juin 2018.**Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;**

Le Conseil a adopté une communication relative aux négociations d'un Contrat de Partage de Production (CPP) sur le Bloc CI-103 avec ENQUEST.

Le bloc offshore CI-103, situé au large de la ville d'Abidjan, recèle le gisement Paon, champ majoritairement gazier découvert en 2012.

Le Conseil a donné son accord en vue des négociations d'un CPP sur ce bloc avec le groupe britannique ENQUEST, producteur indépendant de pétrole et de gaz.**Au titre du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de**

**La Lutte contre la Pauvreté, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à l'organisation de la Journée Nationale de la Paix, Yopougon 2019.

La commémoration officielle de l'édition 2019 de la Journée Nationale de la Paix, se déroulera dans la Commune de Yopougon, le 15 novembre 2019, autour du thème « Au-delà des mots, agissons ensemble pour un environnement électoral apaisé ». Le thème de cette année répond à une nécessité impérieuse pour tous les acteurs sociopolitiques de renforcer leurs actions et leurs actes en faveur de la préservation de la paix dans notre pays.

Ainsi, l'édition 2019 de la Journée Nationale de la Paix, à travers son thème, se veut une invitation de l'ensemble de ces acteurs à œuvrer de concert avec le Gouvernement pour le renforcement de la cohésion sociale et la sensibilisation des populations à la consolidation de la paix, à l'approche des échéances électorales de 2020.

Les festivités de cette édition se déclineront sous forme d'activités de promotion de la paix et enregistreront, en prélude à la cérémonie officielle, la décoration des personnalités et structures s'étant distinguées dans les actions de promotion de la cohésion sociale et de la paix. **Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la présentation des performances de la Côte d'Ivoire contenues dans le Rapport Doing Business 2020.

Le Rapport Doing Business 2020, rendu public le 24 octobre 2019, marque une amélioration constante des performances de notre pays en matière de facilitation et de simplification des procédures du cadre de gestion des affaires en Côte d'Ivoire. Selon ce rapport du groupe de la Banque Mondiale, notre pays occupe la 110<sup>e</sup> place mondiale en matière de facilité de faire des affaires et connaît une progression de douze (12) places comparativement au rapport de l'année dernière. Aussi, le score Doing Business anciennement connu sous l'appellation de Distance à la Frontière passe de 58,00 à 60,70, soit une progression de 2,7.

Ces performances sont dues à la prise en compte de quatre (04) réformes dans trois (03) indicateurs, sur un total de quinze (15) mesures et réformes dans six (06) indicateurs présentées par notre pays. Il s'agit de l'indicateur Paiement des impôts et taxes, qui connaît une progression de 61 places, passant de la 175<sup>e</sup> place à la 114<sup>e</sup>, de l'indicateur Exécution des contrats, en progression de douze (12) places, de l'indicateur Raccordement à l'électricité qui gagne deux (02) places et de l'indicateur Protection des investisseurs minoritaires en progression de vingt-neuf (29) places.

Ainsi, depuis le début du processus des réformes en 2013, la Côte d'Ivoire a amélioré son score de 67 places en passant de la 177<sup>e</sup> place, en 2013, à la 110<sup>e</sup> en 2019.

Le Conseil s'est félicité de ces performances qui traduisent la bonne dynamique du Gouvernement en matière de gouvernance politique et économique et a exhorté les Ministres concernés par les indicateurs encore en souffrance à déployer davantage d'efforts pour les relever.

**D- DIVERS** Le Conseil a été informé de la prise d'un décret confirmant Monsieur Charles Koffi Diby en qualité de Président du Conseil Economique, Social, Environnemental

et Culturel (CESEC) et du renouvellement des membres du CESEC dont le mandat est arrivé à terme à fin octobre 2019.

Fait à Abidjan, le 30 octobre 2019

Sidi Tiémoko TOURE

Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du Gouvernement

porteparolat@communication.gouv.ci

APRÈS LE SUCCÈS DE SON MEETING DE YAMOOUSSOUKRO

## Le PdcI passe à l'offensive



« Chers concitoyens, ne cédon pas à la peur, sinon nous serons complices et comptables de l'effondrement de la République qui protège et défend les valeurs essentielles de paix sociale, de concorde et de cohésion nationale, indispensables à toute vie harmonieuse dans notre nation. Réveillons-nous pour dire non à cette dictature rampante ». Ces propos, prononcés le samedi 19 octobre dernier à Yamoussoukro lors du giga meeting du Parti démocratique de Côte d'Ivoire sont de son président Henri Konan Bédié. A travers cette déclaration, il demandait ainsi à ses partisans et autres sympathisants de ne plus céder à la peur et de faire preuve de détermination pour la victoire en 2020. Depuis plusieurs mois, après son divorce d'avec le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp), l'on pensait que le PdcI avait baissé pavillon face aux vicissitudes à lui imposées par la coalition au pouvoir. Mais que nenni ! La formation politique fondée par le premier président ivoirien Félix Houphouët Boigny semble renaître de ses cendres. En effet, depuis que le premier responsable du vieux parti n'est plus en odeur de sainteté avec le chef de l'exécutif ivoirien Alassane Ouattara, désaccord né de la question de l'alternance en 2020, le parti septuagénaire semblait avoir pris du plomb dans l'aile. Plusieurs de ses cadres, non des moindres, entre autres, le vice-président Daniel Kablan Duncan, les ministres Kobeban Kouassi Adjoumani, Raymonde Goudou, François Amichia, Patrick Achi avaient rangé leurs bagages pour se retrouver au Rhdp. Hormis la transhumance de ses cadres, le parti cher au « sphinx de Daoukro », a dû faire face à des événements juridiques concernant notamment, l'utilisation de son logo par les Houphouëtistes, les procès d'Akossi Bendjo, ancien maire du Plateau et le dernier en date, celui de Jacques Mangoua, le président du Conseil régional du Gbèkè. Toutes ces péripéties politiques imposées au PdcI ont fait dire au directeur exécutif du Rhdp, Adama Bictogo dans les

colonnes du confrère Jeune Afrique, qu' « au PdcI, il n'y a plus personne. Henri Konan Bédié n'a pas rejoint le Rhdp, mais il n'a pu empêcher que la crème de son parti nous suive. Finalement, il y a en tout et pour tout quatre personnes qui ne sont pas venues avec nous : Bédié, Maurice Kakou Guikahué, Bendjo, Djédjé Mady », ironisait-il. Pour mettre fin à toutes ses allégations qui tendaient à faire croire à l'opinion nationale et internationale que le PdcI n'existait que de nom, le parti a donné rendez-vous à ses militants, le samedi 19 octobre dernier, dans la capitale politique de la Côte d'Ivoire, Yamoussoukro pour un giga meeting dit de vérité. Premier meeting grandeur nature que cette formation a organisé avec la casquette de parti de l'opposition ivoirienne. En termes de mobilisation, l'on pourrait dire sans se tromper que ce défi a été relevé. Ce sont environ plus de 200.000 militants (selon les organisateurs) venus des quatre coins du territoire ivoirien qui ont répondu à l'appel de l'ancien homme fort d'Abidjan à la place Jean Paul II de la capitale politique malgré le soleil et la pluie. Cette place s'est vue très petite pour accueillir la marée humaine qui était présente pour communier avec leur président. Avant le jour de ce grand rassemblement, le secrétaire exécutif en chef du PdcI, Maurice Kacou Guikahué avait déjà annoncé les couleurs lors d'une conférence de presse quant au bien-fondé de la tenue du meeting. « Le 19 octobre, la Côte d'Ivoire verra que le PdcI existe. On va faire une démonstration de force. Le samedi 19 octobre 2019 sur les terres du président Félix Houphouët Boigny, fondateur du PdcI nous présenterons au monde entier le PdcI rajeunit, redynamisé, remobilisé et prêt pour la conquête du pouvoir d'Etat. Le meeting que nous proposons sera donc un meeting de vérité qui nous permettra de rabattre le caquet à tous les propagandistes et affabulateurs pour nous concentrer sereinement sur la préparation de la convention en vue de la désignation du candidat du PdcI », avait-il déclaré. Le PdcI a pour ambition de revenir au pouvoir en 2020, une vingtaine d'années après l'avoir perdu à la suite d'un coup d'Etat en 1999. Le vieux parti ne veut plus adopter une posture de parti attentiste. Il a décidé de passer à l'offensive afin de se montrer en farouche adversaire face au Rhdp, pour qui tout semble « bouclé et géré ». A la présidentielle d'octobre 2020, il va falloir compter avec ce parti qui vient de montrer aux yeux du monde entier que malgré le départ de certains cadres au Rhdp, qu'il est l'un ou le parti le plus grand de Côte d'Ivoire. Pour mener à bien les futurs combats, le natif de Daoukro a demandé à ses partisans de ne plus avoir peur et de demeurer déterminés. Cette détermination, selon lui permettra de mener les activités entre autres « La poursuite de toutes les actions répétées judiciaires en cours, pour mettre définitivement fin à l'utilisation frauduleuse et abusive du logo de notre parti le PdcI par le parti unifié Rhdp. La poursuite de toutes les

actions répétées afin de parvenir à la mise en place effective d'une CEI consensuelle et indépendante, conforme aux normes internationales et capable d'organiser des élections transparentes, apaisées, justes, crédibles ».

**M. K**



Requête de l'État de Côte d'Ivoire à la Cpi-Assoa Adou

## “Provocation de trop, l'heure est grave, vers un désordre”



Assoa Adou (Photo DR)

Assoa Adou, Secrétaire général du Fpi pro-Gbagbo opposé aux décisions de justice ivoirienne faisant de Pascal Affi N'Guessan, le leader du parti, a mis en garde , mercredi 30 octobre 2019 au cours d'une conférence de presse à Abidjan, la Cour pénale internationale ( CPI) contre toute immixtion dans la vie politique nationale, suite au courrier des avocats contre la décision d'acquittement de Laurent Gbagbo et Blé Goudé. « L'heure est grave. Nous sommes obligés de tenir cette conférence de presse, après l'immixtion honteuse du gouvernement ivoirien dans le jugement du président Laurent Gbagbo et du ministre Charles Blé Goudé », a-t-il affirmé. Entouré notamment du ministre Hubert Oulaye, il a ajouté : « Alors que l'affaire est encore pendante , le gouvernement ivoirien, à travers un courrier le 25 octobre 2019, dit à la CPI qu'il s'oppose à une libération immédiate de Laurent Gbagbo et Blé Goudé. Cette immixtion du gouvernement ivoirien, constitue la provocation de trop . Le Fpi et la plateforme Eds appellent les ivoiriens à la vigilance et à la mobilisation pour imposer la paix par la réconciliation. Nous demandons à la CPI d'éviter de s'immiscer dans la vie politique ivoirienne, de peur de prendre une part importante dans le désordre vers lequel le gouvernement ivoirien veut nous conduire».